

# Communiqué

## “Soutien aux associations victimes d’atteintes aux libertés démocratiques” · 27 mai 2025

Les libertés démocratiques sont liées à l’établissement de la République Française. Elles ont pris leur essor avec le droit de créer des syndicats libres (Loi Waldeck-Rousseau de 1884) et la Loi fondamentale sur la liberté d’association (Loi de 1901), sans oublier la Loi sur la liberté de la presse (1881).

Depuis cet élan, associations, syndicats, voire journaux et médias, élaborent librement leurs conduites, revendications et propositions. Elles sont légitimement des « contre-pouvoir » et participent de la « séparation des pouvoirs » élaborée depuis Montesquieu au XVIIIe siècle.

Les associations reçoivent des subventions, à leur demande, pour assurer cette fonction régaliennne d’expression démocratique des citoyennes et citoyens de la République.

Le Conseil d’État a précisé dans sa décision n°425926 du 24 juillet 2020\*, que « la seule circonstance qu’une association prenne des positions dans des débats publics ne fait pas obstacle à ce que la commune lui accorde également une subvention, dès lors que ses activités présentent un intérêt public local ».

**Le Mouvement Associatif Auvergne-Rhône-Alpes rappelle, conformément à son projet associatif, que « les associations sont un partenaire incontournable de la vie sociale au service du bien commun, [...] Il s’agit aussi d’être ou faire contre-pouvoir pour une vie démocratique vivante dans notre société à toutes les échelles, et en permanence ». Nous constatons un affaiblissement de plus en plus rapide et net de ces principes de vie démocratique.**

- C’est ce qui arrive à trois associations du Nouveau Rhône qui ont été sanctionnées car elles ont émis des analyses divergentes de la gouvernance actuelle du Département.
- C’est aussi le cas du club Léo Lagrange de Vienne, dont une subvention de 45 000 euros a été supprimée cette année, sous prétexte d’un relai d’une position nationale estimée partisane.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes rappelle également son opposition résolue à la Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite aussi « Loi contre le séparatisme », avec son funeste Contrat d’engagement républicain obligatoire : ce qui se passe actuellement est une accentuation d’une politique liberticide.

**C’est pourquoi nous continuons à revendiquer l’abrogation du Contrat d’engagement républicain et nous assurons notre soutien aux associations victimes de ces graves atteintes aux libertés démocratiques.**

\* Conseil d’État, décision n°425926 du 24 juillet 2020 : <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/analyse/2020-07-08/425926>

## Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes : qui sommes-nous ?

Nous sommes le **porte-parole des dynamiques et enjeux des associations de notre région Auvergne-Rhône-Alpes**. Notre association régionale rassemble **14 réseaux associatifs de champs très variés, en un seul et même lieu d'échange et de réflexions**, et autour d'un seul et même but : choisir l'intérêt général.

À eux seuls, nos 14 réseaux membres  **fédèrent la moitié des 170 000 associations de la Région**. Ils sont présents dans les champs suivants : culture, environnement, engagement, alimentation, monde rural, éducation populaire, santé, social, sport et tourisme.

À ce titre, nous sommes un **interlocuteur privilégié pour les responsables politiques et administratifs de la région**. Notre rôle est également de favoriser et de promouvoir le développement d'une force associative utile et créative, et de lui donner une meilleure visibilité pour la faire reconnaître comme un corps intermédiaire à part entière.



**Pour toute demande de rencontre ou de complément d'informations, vous pouvez nous contacter pour l'organisation de rencontres avec nos administrateurs et administratrices :**

Par email - [aura@lemouvementassociatif.org](mailto:aura@lemouvementassociatif.org)

Marc Alix - chargé de communication et de projets : 07 81 13 79 47

**Suivez-nous sur :**

**LinkedIn et Facebook :** Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

**Notre site web :** [lemouvementassociatif-aura.org](http://lemouvementassociatif-aura.org)